

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

---

L'an 2025, le 16 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

## Etaient présents :

M. DECORDE Gérard, M. HERNEQUÉ Olivier, M. LEFEBVRE Arnaud, M. BOISSEAU Jean-Michel, M. LESUEUR Vincent, Mme CAUDRON Margot, Mme HIVANHOE Jeanny, Mme BELLANGER Isabelle,

Procurations : Mme HOUGUENADE Dominique donne pouvoir à Mme BELLANGER Isabelle.  
M. DUCHAUFFOUR Jack-André donne pouvoir à M. LEFEBVRE Arnaud.

Étaient absents : M. MALET Hervé

Étaient excusés : Mme HOUGUENADE Dominique, M. DUCHAUFFOUR Jack-André

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CAUDRON Margot

Monsieur le maire demande à rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **OBJET : Approbation du Procès-verbal du 17 juin 2025**

Le procès-verbal du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **OBJET : Conditions de facturation de l'assainissement aux abonnés**

**Considérant** la convention entre le SIAEP de Blargies et la commune de Blargies, signée le 31 août 2015, fixant la facturation et le recouvrement de la partie assainissement aux abonnés par le SIAEP de Blargies pour le compte de la commune.

**Vu** le courrier du SIAEP de Blargies en date du 14 mai 2025 avisant la commune de Blargies, qu'il ne sera plus en mesure d'effectuer la facturation et le recouvrement de la partie assainissement de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Considérant** qu'il convient à la commune d'établir les conditions de facturation et de recouvrement de l'abonnement assainissement, et les taxes y afférentes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal décide de facturer et recouvrer l'assainissement de la manière suivante :

- une facture d'acompte de 50% au 1er juin (basée sur les relevés N-1)
- une facture du solde au 1er novembre (après les relevés de compteur)
- la mise en place de prélèvement automatique pour les abonnés qui le souhaitent.

## **OBJET : Offre d'achat 2 rue de l'Ecole**

Par délibération en date du 21 janvier 2025, le Conseil Municipal avait accepté l'offre d'achat de Monsieur BELINGO BONDULU David à hauteur de 80 000€ net vendeur.

Cependant, l'acheteur a eu deux refus de banques pour le financement. L'offre a donc été annulée.

A ce jour, Maître PLÉ (notaire en charge de la vente) a reçu deux offres d'achat :

- une offre à 76 923€ net vendeur
- une offre à 80 000€ net vendeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre à 80 000€ net

vendeur et autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à la vente.

### **OBJET : Rapport d'activités 2024 de la CCPV**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

### **OBJET : Rapport d'activités 2024 du SE60**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.*"

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat, **prend acte** du rapport d'activités 2024 du syndicat d'Energie de l'Oise.

### **Questions diverses :**

- *Le local technique de la commune a été cambriolé début juillet.*
- *Afin d'identifier les zones de route à restaurer, Monsieur le maire propose de convenir, en octobre, une commission des routes et chemins.*
- *Suite aux accords de subventions par le Département de l'Oise et la Région Hauts de France, le diagnostic de l'Eglise va débuter en octobre.*

Séance levée à 19h30